



**Procès-verbal de la cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 26 mai 2022, à 19 h à la Maison de la Coopération et de l'économie solidaire de Québec, 155, boulevard Charest Est et par vidéoconférence.**

**PRÉSENCES**

M. Louis-H. Campagna	Président (2023)
M. Simon Gauthier	Secrétaire (2024)
M <sup>me</sup> Jessica Desjardins	Trésorière (2024)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2024)
M <sup>me</sup> Frédérique Lavoie	Administratrice (2023)
M <sup>me</sup> Francine Tremblay	Administratrice (2024) (en ligne)
M. Ricky Ng-Adam	Administrateur coopté (2023) (en ligne)
M. Simon Roy	Administrateur coopté (2023)
M <sup>me</sup> Raymonde Langlois	Administratrice cooptée (2023)

**ABSENCES**

M <sup>me</sup> Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023)
M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)

**AUTRES PRÉSENCES**

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction
M <sup>me</sup> Sonia Tremblay	Urbaniste, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, SPAE
M <sup>me</sup> Marie-Josée Hamel	Architecte paysagiste, SPAE

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 28 personnes assistent à l'assemblée dont 17 par vidéoconférence.

## ORDRE DU JOUR

<b>22-05-01</b>	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	19 h
<b>22-05-02</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 02
<b>22-05-03</b>	<b>Présence des administrateurs, conseillers et soutien</b>	19 h 04
<b>22-05-04</b>	<b>Fonctionnement du conseil d'administration</b>	19 h 05
	- Désignation à la présidence d'élection	
	- Nomination à la présidence du conseil de quartier	
	- Cooptation	
	- Nomination aux postes de dirigeant	
	- Mode d'assemblée	
<b>22-05-05</b>	<b>Adoption du procès-verbal du 28 avril 2022</b>	19 h 20
<b>22-05-06</b>	<b>Trésorerie</b>	19 h 10
<b>22-05-07</b>	<b>Propositions du conseil d'administration</b>	19 h 25
	- Demandes de financement	
	- Création d'un groupe de travail	
	- Interactions avec les institutions	
<b>22-05-08</b>	<b>Présentation – Réaménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres</b>	20 h
<b>22-05-09</b>	<b>Démarche – renouvellement du plan d'action</b>	20 h 45
<b>22-05-10</b>	<b>Mention des correspondances et représentations passées</b>	20 h 50
	- Informations du conseiller municipal	
<b>22-05-11</b>	<b>Questions et commentaires du public</b>	
<b>22-05-12</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>	21 h

## PROCÈS-VERBAL

### **22-05-01 Ouverture de l'assemblée**

Le poste à la présidence du conseil d'administration n'ayant pas encore été pourvu, M. Daniel Leclerc agit à titre de président d'assemblée et démarre la séance à 19 h.

### **22-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Les points Désignation à la présidence des élections et Informations du conseiller municipal sont ajoutés à l'ordre du jour.

#### **Résolution statutaire**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Napoléon Woo, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

### **22-05-03 Présence des administrateurs, conseillers et soutien**

Les personnes concernées se présentent tour à tour.

## 22-05-04 Fonctionnement du conseil d'administration

### ➤ Désignation à la présidence d'élection

#### **RÉSOLUTION CA22-05-24**

##### ***Concernant la désignation à la présidence d'élection.***

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU de nommer M. Jean-Baptiste Coubès comme président d'élection.

Adoptée à l'unanimité.

### ➤ Nomination à la présidence du conseil de quartier

Deux personnes se présentent à la présidence du conseil. Elles se présentent.

M<sup>me</sup> Lavoie a occupé cette fonction au cours de la dernière année. À titre de future urbaniste, elle s'intéresse aux multiples enjeux du quartier et de l'aménagement du territoire. La trop grande place accordée à l'automobile par la Ville de même que la coupe des arbres l'interpellent. Elle souhaite poursuivre les liens établis avec d'autres conseils de quartier comme Saint-Sauveur et Limoilou sur des enjeux communs tels le nickel et le 3<sup>e</sup> lien.

M. Campagna tire son chapeau à M<sup>me</sup> Lavoie comme présidente du conseil en 2021. Il a lui-même été secrétaire au cours de la dernière année et a siégé à ce titre aussi en 2009 puis comme président du conseil en 2010-2012. Ses objectifs sont la qualité de vie dans le quartier et l'intégrité de l'institution des conseils de quartier. S'il est élu, il s'engage à tenir des assemblées de deux heures maximum pour encourager la participation de tous aux assemblées.

#### **RÉSOLUTION CA22-05-25**

##### ***Concernant la présidence du conseil de quartier.***

M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie et M. Louis-H. Campagna se sont proposés pour occuper la présidence. Le président d'élection, M. Jean-Baptiste Coubès procède au vote par scrutin secret.

Sur les sept membres ayant droit de vote actuellement, six sont en faveur de M. Campagna et un est en faveur de M<sup>me</sup> Lavoie.

M. Louis-H. Campagna est donc élu président du conseil de quartier à la majorité des voix.

### ➤ Cooptation

M. Campagna prend la relève comme président d'assemblée. Trois postes cooptés sont disponibles et neuf personnes ont déposé un formulaire de

candidature conforme.

M. Campagna explique le déroulement du vote. Les personnes qui obtiendront six votes seront retenues. Il y aura d'autres tours au besoin.

### **Présentation des candidatures**

M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, M. Cyril Pringault et M<sup>me</sup> Rose Pichette qui avaient déposé leur candidature à l'assemblée générale ne sont pas présents ce soir.

M. Geoffroy Boucher qui s'est présenté aux élections lors de l'assemblée générale demeure dans le quartier depuis juin 2021. Il est économiste spécialisé en politique sociale. Il aime s'impliquer dans la communauté et siège à deux conseils d'administration dans le quartier. Il s'intéresse au vivre ensemble, à la justice sociale, à la sécurité routière, au partage de la rue, à la cohabitation, au logement abordable et aux garderies. Il prône des valeurs de collaboration et d'inclusion.

Alex Tremblay qui était membre cooptée souhaite représenter à nouveau la [Clinique Droit de cité](#), un organisme qui accompagne les personnes marginalisées dans la reconnaissance de leurs droits. Elle a été candidate indépendante dans le district aux élections municipales de novembre dernier et suit de près les séances du conseil municipal.

Les trois autres candidatures ont été déposées après l'assemblée générale.

M<sup>me</sup> Raymonde Langlois est vice-présidente de la [coopérative Ernest-Chapleau](#) sise au 786, boulevard Charest Est et se présente pour l'organisme. Le quartier lui tient à cœur et elle souhaite partager des idées et faire avancer le quartier.

M. Ricky Ng-Adam se présente pour l'organisme [La Console](#), un espace événementiel pour la communauté numérique de Québec, sis au 830, rue Saint-Joseph Est. Il est également impliqué dans [le Laboratoire citoyen](#), un organisme qui favorise la participation citoyenne à la recherche scientifique.

M. Samuel Roy est revenu habiter le quartier après des études en ingénierie de l'environnement. Il travaille au ministère de l'Environnement. Le bien-être de la collectivité et du quartier lui tient à cœur.

Les sept membres du conseil d'administration se prononcent. Les deux candidats ayant obtenu 6 votes sont retenus. Au second tour, la candidate ayant obtenu la majorité des voix est retenue.

<b>Candidature</b>	<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>e</sup> tour</b>
M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	0	0
M. Geoffroy Boucher	2	1
M <sup>me</sup> Raymonde Langlois	5	5

M. Ricky Ng-Adam	6	-
M <sup>me</sup> Rose Pichette	1	0
M. Cyril Pringault	0	0
M. Samuel Roy	6	-
Alex Tremblay	1	1

### **RÉSOLUTION CA22-05-26**

#### ***Concernant la nomination de trois personnes aux postes cooptés du conseil de quartier.***

CONSIDÉRANT QUE huit candidatures ont été soumises et qu'elles sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont voté par scrutin secret pour les trois candidatures de leur choix ;

SUR PROPOSITION DE M. Napoléon Woo, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU de nommer aux postes cooptés du conseil de quartier de Saint-Roch M. Samuel Roy, M. Ricky Ng-Adam, représentant de La Console, et M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, représentante de la coopérative Ernest-Chapleau. Leur mandat commence maintenant et se termine en avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le président d'élection remercie toutes les personnes candidates et invite les élues à se joindre à la table du conseil d'administration.

#### **➤ Nomination aux postes de dirigeant**

Les rôles et fonctions de chaque poste sont précisés sur la [page web des conseils de quartier](#). M. Campagna invite les membres du conseil d'administration à manifester leur intérêt pour chacun des postes.

### **RÉSOLUTION CA22-05-27**

#### ***Concernant la vice-présidence du conseil de quartier.***

SUR PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Francine Tremblay, IL EST RÉSOLU de créer un poste à la vice-présidence du conseil de quartier.

Aucune personne ne se propose pour le poste. La nomination est reportée.

### **RÉSOLUTION CA22-05-28**

***Concernant le secrétariat du conseil de quartier.***

M. Gauthier est intéressé, appuyé par M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie.

En l'absence d'autres propositions, M. Simon Gauthier est élu secrétaire par acclamation.

**RÉSOLUTION CA22-05-29**

***Concernant la trésorerie du conseil de quartier.***

M<sup>me</sup> Desjardins est intéressée, appuyée par M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie.

En l'absence d'autres propositions, M<sup>me</sup> Jessica Desjardins est élue trésorière par acclamation.

➤ **Mode d'assemblée**

Le conseil exprime le désir de tenir les assemblées en mode hybride, à la fois en salle et par visioconférence, pour favoriser la participation des membres.

**RÉSOLUTION CA22-05-30**

***Concernant la tenue des assemblées du conseil de quartier en mode hybride.***

CONSIDÉRANT le précédent créé par l'art 98.1 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier ([R.R.V.Q. ch F-1](#)) ;

CONSIDÉRANT la disponibilité des technologies requises pour la tenue d'assemblées en mode hybride ;

CONSIDÉRANT les défis que représente la tenue des assemblées publiques en deux modes contigus ;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise durant la pandémie du COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la commodité accrue pour les membres du conseil de quartier et l'augmentation anticipée de leur présence aux assemblées ;

CONSIDÉRANT la résilience accrue que procure le mode virtuel pour la démocratie locale ;

CONSIDÉRANT la compréhension des administrateurs du conseil de quartier quant à l'importance de leur présence en salle aux assemblées, dans la mesure du possible, et ceci afin de se prémunir contre le risque d'une défaillance technique du mode virtuel et de garantir ainsi l'atteinte d'un quorum incontestable ([R.R.V.Q. ch F-1](#), art. 95).

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Ricky Ng-Adam, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch tienne désormais ses assemblées

publiques en mode hybride et exhorte ses membres à être présents en salle dans la mesure du possible et sauf exception motivée.

Adoptée à l'unanimité

**22-05-05 Adoption du procès-verbal du 28 avril 2022**

**Résolution statutaire**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès, DUMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 28 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

**22-05-06 Trésorerie**

➤ **État du compte**

M<sup>me</sup> Lavoie indique que le solde du compte au 30 avril 2022 est de 2 038,10\$. Il y a deux chèques en circulation et deux chèques à encaisser.

<b>Budget</b>	<b>\$</b>
Solde au 30 avril 2022	2 038,10
Chèques en circulation	-183,30
Initiative – Printemps Saint-Roch	1 500,00
Projet Sécurité routière	3 000,00
<b>Solde</b>	<b>6 354,80</b>

➤ **Paiement à autoriser**

**RÉSOLUTION CA22-05-31**

***Concernant un paiement pour la rédaction du procès-verbal.***

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 26 mai 2022 sur dépôt du document.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Changement de signataires**

**RÉSOLUTION CA22-05-32**

***Concernant les signataires aux effets bancaires du conseil de quartier.***

CONSIDÉRANT l'élection du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que le président, le secrétaire et la trésorière du conseil d'administration ont été désignés lors de l'assemblée ordinaire du 26 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier ([R.R.V.Q. ch F-1](#), art. 128) stipule que les signataires aux effets bancaires du conseil de quartier sont les personnes qui occupent les postes de président, trésorier et secrétaire ;

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, IL EST RÉSOLU de nommer M. Louis-H. Campagna, président, M<sup>me</sup> Jessica Desjardins, trésorière et M. Simon Gauthier, secrétaire, signataires des effets bancaires à compter du 26 mai 2022. Les noms de M. Philippe Morissette et de M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie doivent être retirés de la liste des signataires.

Adoptée à l'unanimité.

## **22-05-07 Propositions du conseil d'administration**

### ➤ **Demande de financement**

- **Grande rencontre des familles ([Commun'action 0-5](#))**

### **RÉSOLUTION CA22-05-33**

***Concernant une demande de financement de 200 \$ de la part de l'organisme Commun'action 0-5.***

CONSIDÉRANT la demande de M<sup>me</sup> Julie Huot pour l'organisme Commun'action 0-5 ;

CONSIDÉRANT les points 1.1 et 3.3 du plan d'action qui visent à soutenir les initiatives qui créent des lieux de rencontres et qui contribuent à favoriser la mixité sociale pour une vie de quartier inclusive ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Grande rencontre des familles* proposé par Commun'action 0-5 a pour objectifs d'organiser un événement festif dans le quartier pour les familles en favorisant la mixité, de faire connaître les services offerts à ce public cible, et de demander aux familles de parler des enjeux et bons coups du quartier afin les organismes puissent mieux orienter leurs actions ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux critères d'admissibilité de [l'outil d'aide au versement d'une subvention](#) de l'arrondissement de La Cité-Limoilou : Grille d'analyse des projets d'initiative du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil d'administration



participeront à l'événement et pourront répondre aux besoins logistiques ou d'organisation pour assurer le bon déroulement de ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est prévue le 4 juin 2022 et que les délais sont trop courts pour faire une demande de projet d'initiative ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès , APPUYÉ PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch accorde à l'organisme Commun'action 0-5 un montant de 200 \$ à même le budget de fonctionnement pour l'activité *Grande rencontre des familles 2022*.

Adoptée à l'unanimité.

- **Activité de partage des semis ([Engrenage](#))**

### **RÉSOLUTION CA22-05-34**

***Concernant une demande de financement de 200 \$ de la part de la Table de quartier l'Engrenage.***

CONSIDÉRANT la demande de M. Alexandre Allard, coordonnateur de chantier de l'organisme l'Engrenage Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT les points 1.1 et 3.3 du plan d'action qui visent à soutenir les initiatives qui visent à verdir le quartier, à créer des lieux de rencontres et qui contribuent à favoriser la mixité sociale pour une vie de quartier inclusive ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de partage de semis a pour objectifs de créer une occasion de partager autour de l'agriculture pour offrir à la population du quartier et de la Basse-Ville des semis, semences et du matériel de jardinage, et que l'activité permettra d'offrir les moyens de jardiner à des personnes qui n'ont pas ou très peu accès à ce matériel et à des plantes tout en favorisant la solidarité de quartier

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux critères d'admissibilité de [l'outil d'aide au versement d'une subvention](#) de l'arrondissement de La Cité-Limoilou : Grille d'analyse des projets d'initiative du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil d'administration participeront à l'événement et pourront répondre aux besoins logistiques ou d'organisation pour assurer le bon déroulement de ce dernier ;

CONSIDÉRANT que l'activité est prévue le 4 juin 2022 et que les délais sont trop courts pour faire une demande de projet d'initiative;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, APPUYÉ PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU DE QUE le conseil de quartier de Saint-Roch accorde à la Table de quartier l'Engrenage un montant de 200 \$ à même le budget de fonctionnement pour l'activité de partage de semis qui

aura lieu le 4 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Création d'un groupe de travail Saint-Roch sud-est**

M. Campagna fait lecture d'une proposition visant à créer un groupe de travail du conseil de quartier afin de prendre en charge l'enjeu de la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière).

M. Ng-Adam demande des explications sur le constat d'échec du comité de bon voisinage. M. Campagna rappelle l'historique du comité bon voisinage qui a été fait à l'assemblée du [31 mars 2022](#).

M<sup>me</sup> Sériès, du CIUSSS-CN, précise que le comité bon voisinage n'était pas sous la gouverne de l'organisme. Celui-ci était en soutien au comité et le leadership était partagé avec la Ville de Québec. M. Campagna rapporte l'information telle qu'elle est mentionnée dans un [courriel](#) que M<sup>me</sup> Saint-Pierre, directrice de la Division Loisirs, intervention communautaire et animation urbaine à la Ville de Québec a fait parvenir au groupe de citoyens concernés du secteur du Carré Lépine, etc.

M<sup>me</sup> Lavoie est d'accord que les choses traînent en longueur avec le comité de bon voisinage. Un lieu d'échange entre toutes les parties est essentiel. Elle trouve dommage que la résolution ait été soumise au nouveau conseil d'administration sans qu'il en ait été vraiment discuté lors d'une rencontre de travail. Les membres du conseil devraient pouvoir discuter entre eux des modalités du groupe de travail sans les recevoir ainsi catapultés sans préavis. M. Campagna précise que les termes de référence feront l'objet de discussions lors des prochaines assemblées.

**RÉSOLUTION CA22-05-35**

***Concernant la création d'un groupe de travail pour traiter des enjeux de qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière).***

CONSIDÉRANT les résolutions suivantes du conseil de quartier de Saint-Roch adoptées à l'unanimité :

[CA21-03-29](#) – Prise d'acte des préoccupations –assemblée du 25 mars 2021 ;

[CA21-06-52](#) – Concernant le constat du besoin d'établir un lieu de dialogue commun tel qu'un comité de bon voisinage sur l'enjeu de l'itinérance dans le quartier Saint-Roch - assemblée du 31 août 2021 ;

[CA21-07-62](#) – Concernant le dépôt d'un rapport préliminaire et d'un avis de motion (document de réflexion, version de travail) portant sur

un projet de comité de bon voisinage dans le secteur de Lauberivière - assemblée du 28 octobre 2021 ;

[CA21-08-71](#) – Concernant les recommandations du conseil de quartier de Saint-Roch relatives aux enjeux de cohabitation dans le secteur Saint-Roch Est - assemblée du 25 novembre 2021 ;

[CA21-08-72](#) – Concernant la participation du conseil de quartier de Saint-Roch au comité de bon voisinage dans le secteur Saint-Roch sud-est (Lauberivière) - assemblée du 25 novembre 2021 ;

[CA22-03-17](#) – Concernant une recommandation du conseil de quartier de Saint-Roch quant aux rencontres du comité de bon voisinage - assemblée du 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT le constat d'échec de la formule actuelle du comité de bon voisinage sous la gouverne du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) ([courriel](#) de M<sup>me</sup> Christine Saint-Pierre de la Ville de Québec) ;

CONSIDÉRANT le [document de réflexion](#) du conseil de quartier de Saint-Roch quant à cet enjeu (résolution [CA21-07-62](#)) ;

CONSIDÉRANT les [différentes avenues et les options](#) envisagées (résolution [CA21-08-72](#)) ;

CONSIDÉRANT les [termes de référence](#) en annexe dudit document de réflexion ;

CONSIDÉRANT les articles 121 et 122 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier ([R.R.V.Q. ch F-1](#)) ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès, APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Jessica Desjardins, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Roch :

CRÉE un groupe de travail au sens des articles 121 et 122 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier ([R.R.V.Q. ch F-1](#)) ;

NOMME cette instance « Groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière) » ;

MANDATE ce groupe de travail, de manière générale, afin d'établir factuellement la situation actuelle dans le secteur Saint-Roch sud-est, les principales causes de cette situation, la vision d'une situation acceptable, l'écart entre la situation actuelle et la situation acceptable ainsi que la stratégie pour parvenir à la situation acceptable ;

RÉCLAME des institutions responsables, et en premier lieu la Ville de Québec, les moyens raisonnables et nécessaires au fonctionnement efficace dudit groupe de travail (salle, secrétariat de rédaction, frais de garde, etc.), et cela sans imputation aucune sur le budget de fonctionnement ni sur le budget d'initiative du conseil de quartier de Saint-

Roch ;

DÉSIGNE la personne à la présidence du conseil de quartier de Saint-Roch afin de présider ledit groupe de travail ou à sa discrétion de désigner une personne pour y présider à sa place ;

MANDATE la personne à la présidence du conseil de quartier de Saint-Roch pour déterminer la composition initiale dudit groupe de travail, de convoquer les réunions et d'en rédiger l'ordre du jour ;

ADOpte en première lecture (sur le principe) les [Termes de référence](#) dudit groupe de travail ;

MANDATE le dit groupe de travail afin de réviser lesdits [Termes de référence](#), de consulter les éventuels partenaires institutionnels et de retourner au conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, dès l'assemblée de juin 2022, une nouvelle version desdits Termes de référence pour une seconde lecture (sur le fond), cette version devant préciser, sans s'y restreindre la composition du groupe de travail, sa durée d'existence, ses objets, ses finalités, ses moyens et sa reddition de compte ;

REÇOIVE toute autre recommandation pertinente du nouveau groupe de travail dès la prochaine assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch ;

REÇOIVE à terme une version pour troisième lecture (finale) desdits Termes de référence ;

REÇOIVE de temps à autre des recommandations de modifications desdits Termes de référence.

Adopté à l'unanimité.

### ➤ **Interactions avec les institutions**

#### ● **Port de Québec – projet de bain portuaire au bassin Louise, été 2022**

M. Campagna fait lecture d'une proposition en faveur d'un bain portuaire dans le bassin Louise intérieur du Port de Québec. Les préparatifs sont en cours impliquant le Port de Québec et la Société des gens de baignade (un organisme citoyen) afin de rendre le projet effectif à l'été 2022. La résolution vise à appuyer le projet. Il y a un long historique d'une bonne qualité d'eau dans le bassin Louise intérieur.

En raison d'un conflit d'intérêts du fait qu'il est membre de la Société des gens de baignade, M. Campagna cède la présidence d'assemblée à M. Gauthier et se retire de la table des administrateurs, le temps de la délibération.

## **RÉSOLUTION CA22-05-36**

### ***Concernant un appui politique au projet de bain portuaire au bassin Louise intérieur.***

CONSIDÉRANT l'[idée exprimée sur la place publique depuis 1991](#) pour un lieu de baignade au bassin Louise intérieur, dont une portion était anciennement comprise dans le quartier de Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT la [fondation en août 1996](#) de la [Société des gens de baignade](#) ;

CONSIDÉRANT les multiples résolutions antérieures favorables à l'idée, adoptées au fil des ans par le conseil de quartier de Saint-Roch, par exemple :

[2008.12.18](#), résolution adoptée à l'unanimité par le conseil de quartier de Saint-Roch (et résolutions similaires adoptées par sept autres conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou) ;

[CA19-06-55](#) – Appui renouvelé pour le projet d'un bain portuaire à la tête du bassin Louise - assemblée du 27 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT l'importance que le bassin Louise intérieur demeure accessible au public ;

CONSIDÉRANT le fait établi que l'eau du bassin Louise intérieur est propice à la baignade ;

CONSIDÉRANT la [collaboration nouvelle qui existe depuis juin 2021](#) entre le Port de Québec et la Société des gens de baignade ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par le Port de Québec, dès l'automne 2021, de réaliser un projet de bain portuaire pour l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres et actions qui ont suivi entre le Port de Québec et la Société des gens de baignade ;

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, APPUYÉE PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch :

RECOMMANDE qu'un bain portuaire ouvert au public soit aménagé dans le bassin Louise intérieur dès l'été 2022 ;

RECOMMANDE, afin d'éviter un maximum de contraintes à la réalisation, de choisir le secteur le plus propice à cette fin ;

RECOMMANDE que ce bain portuaire puisse être accessible à la population en général et, notamment, aux familles et aux amateurs de nage en longueur ;

RECOMMANDE que cette zone puisse être jumelée à une offre d'animation afin de soutenir l'attractivité du secteur pour les gens qui y résident, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

RECOMMANDE que les mesures requises soient mises en œuvre afin que cet aménagement devienne pérenne.

Adoptée à l'unanimité.

- **Service de police de la Ville de Québec – Relation avec le quartier**

M. Campagna souhaite déposer une résolution concernant la relation du conseil de quartier avec le service de police.

En raison de l'heure tardive et de la présentation prévue à 20 h par la Ville de Québec, M<sup>me</sup> Lavoie souhaiterait reporter cette résolution à la prochaine assemblée ce qui permettrait à tous les nouveaux membres d'en prendre connaissance et d'en discuter.

Proposition

*Concernant le report au 30 juin 2022 de l'adoption de la résolution portant sur le positionnement du conseil de quartier par rapport au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).*

M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie PROPOSE, APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Raymonde Langlois, QUE le conseil de quartier de Saint-Roch reporte à la prochaine assemblée ordinaire du 30 juin la discussion et l'adoption de la résolution portant sur le positionnement du conseil de quartier par rapport au SPVQ.

M. Napoléon Woo demande le vote. Des 10 membres du conseil d'administration présents, 9 sont contre le report et 1 en faveur.

Proposition rejetée.

M. Campagna fait lecture de la résolution sur le positionnement du conseil de quartier. Un membre s'interroge sur l'annulation de la résolution [CA22-03-19](#). Ladite résolution et la démarche ayant conduit à son adoption figurent dans le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du [31 mars 2022](#).

M<sup>me</sup> Lavoie déplore que la présente résolution n'ait pas été soumise à une rencontre de travail du conseil d'administration. Elle s'étonne qu'on veuille procéder à l'annulation de la résolution [CA22-03-19](#) qui ne faisait que demander au SPVQ de documenter le profilage racial. Elle fait lecture de ladite résolution.

M. Coubès fait remarquer le côté ambigu de la résolution [CA22-03-19](#). Nul doute que davantage de données seraient pertinentes, mais en même temps c'est comme si on pointait du doigt le travail du SPVQ.

Le [commentaire](#) obtenu du SPVQ par le conseil de quartier à la suite de la résolution du 31 mars est le même qui a été adressé à la conseillère municipale du district de Limoilou après le dépôt d'un [avis de proposition](#) au conseil exécutif demandant au SPVQ de documenter et de produire des données et des statistiques sur le profilage racial et social lors d'actions

policières.

Le vote est demandé sur la nouvelle résolution.

### **RÉSOLUTION CA22-05-37**

***Concernant l'annulation de la résolution [CA22-03-19](#) et un repositionnement du conseil de quartier par rapport au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).***

CONSIDÉRANT la résolution [CA22-03-19](#) relative à une demande à la Ville pour la production par le SPVQ de données et de statistiques sur le profilage racial et social, adoptée à la majorité à l'assemblée du 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT le cheminement particulier ayant conduit à l'adoption de cette résolution ;

CONSIDÉRANT la [réponse à cette résolution](#) obtenue le 27 avril 2022 du SPVQ par l'intermédiaire du Service de l'interaction citoyenne ;

CONSIDÉRANT les débats de société qui ont cours quant aux enjeux identitaires ;

CONSIDÉRANT le rôle clé du conseil de quartier de Saint-Roch dans la communauté, à savoir : « Experts du quotidien ; bâtisseurs de consensus » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'institution du conseil de quartier de Saint-Roch de préserver sa neutralité quant à ces enjeux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'institution du conseil de quartier de Saint-Roch de ne pas être instrumentalisée quant à ces enjeux, notamment à des fins partisans ou idéologiques ;

CONSIDÉRANT le besoin prioritaire, exprimé et entendu, de la part des membres du conseil de quartier ayant élu le présent conseil d'administration, à savoir, la [qualité de vie dans le quartier Saint-Roch](#) ;

CONSIDÉRANT l'évidence que la qualité de vie comprend aussi la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'un degré raisonnable de sentiment de sécurité ;

CONSIDÉRANT le Service de police de la Ville de Québec ([SPVQ](#)) qui, en tant qu'acteur institutionnel, constitue une composante essentielle à la solution relative au rétablissement, au maintien et au rehaussement de la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Napoléon Woo, APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Jessica Desjardins, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch :

ANNULE et DÉCLARE nulle et sans effet la résolution [CA22-03-19](#) du 31 mars 2022 ;

## EXPRIME

- sa reconnaissance pour le travail réalisé par l'équipe MULTI du SPVQ, dans le secteur Saint-Roch sud-est en particulier, et cela depuis mai 2021 environ ;
- son soutien à la force constabulaire quant à son travail complexe dans des circonstances difficiles ;
- sa présomption de confiance quant à l'appareil de déontologie qui encadre le travail des policiers sur le terrain ;
- son besoin que le travail des policiers dans le quartier Saint-Roch continue d'être exercé de manière juste et équitable, en conformité avec les règles de déontologie et en respect de l'[éthique](#), le tout en cohérence avec les attentes raisonnables d'une population vivant dans un état de droit, libre et démocratique ;
- son attente que la règle de droit s'applique également et plutôt uniformément dans chacun des secteurs du quartier Saint-Roch, comme elle s'applique également dans n'importe quel autre quartier de l'agglomération de Québec.

M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie demande le vote. Des 10 membres présents du conseil d'administration, 7 sont en faveur, 1 est contre, 1 s'abstient et le président s'abstient de voter.

M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie souhaite que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

Adopté à la majorité.

Afin de tenir la présentation de la Ville à l'heure prévue, les points initialement prévus à l'ordre du jour sont reportés après la présentation.

### **22-05-08 Présentation – [Réaménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres](#)**

M<sup>me</sup> Sonia Tremblay, urbaniste et M<sup>me</sup> Marie-Josée Hamel, architecte paysagiste au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement lancent à l'écran la [présentation](#) du projet.

M<sup>me</sup> Tremblay rappelle que des sondages ont été réalisés auprès des résidents de [l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres](#), auprès des membres de la [Pépinière espaces collectifs](#) et auprès des citoyens pour connaître leurs besoins et leurs attentes concernant le parc de la Pointe-aux-Lièvres. Certaines des demandes ont été comblées en 2020 et 2021. Le projet d'aménagement prévu en 2022-2023 comblera la majorité des autres besoins exprimés.

Besoins et attentes	Réalisations
Améliorations au parc canin	Améliorations réalisées au printemps



	2020 (deux enclos séparés, entrée déplacée, plantations)
Lien manquant avec Limoilou	Passerelle de la Tortue inaugurée le 15 juillet 2021
Remplacement des roulotte de services vétustes	Chalet avec services inauguré le 15 juillet 2021
Manque de mobilier urbain	Ajouts prévus en 2022
Absence de jeux pour enfants et de jeux d'eau	
Absence d'espaces pique-nique, BBQ et foyers extérieurs	
Absence d'espaces de détente	
Absence de modules d'entraînement	Ajout prévu en 2023
Absence de jardins communautaires	Non prévu en raison de la contamination du sous-sol sous les remblais
Rivière Saint-Charles non accessible	Ajout de 4 percées visuelles en 2022. Baignade et navigation ne sont pas du ressort du projet.
Manque de sécurité des traverses piétonnes et trottoirs	Ajout d'un lien cyclo-piéton

M<sup>me</sup> Hamel poursuit la présentation. La bonification de l'aménagement se fait autour de grands thèmes : la mise en valeur de l'écosystème de la rivière, un parc quatre saisons, plus accueillant, plus accessible pour agir en

générateur de liens sociaux et de découvertes.

Une nouvelle piste multifonctionnelle (lien cyclo-piéton) sera ajoutée pour relier la passerelle de la Tortue à la rue de la Pointe-aux-Lièvres. Une piste



existante parallèle à la rue de la Pointe-aux-Lièvres sera convertie en lien piétonnier en été, en piste de ski de fond en hiver. Les divers sentiers convertis en patinoire pendant l'hiver seront conservés.

Quatre ouvertures avec mobilier permettront d'avoir vue sur la rivière au travers de la végétation riveraine.

Une partie centrale plus animée avec des jeux d'eau, jeux pour enfants, BBQ et aires de pique-nique sera aménagée devant le pavillon, ce qui réduira légèrement la surface glacée devant le pavillon. Un gym urbain sera ajouté près de cette place centrale.

Le projet sera réalisé en deux temps. L'appel d'offres pour l'aménagement de la partie centrale, les percées visuelles et la piste multifonctionnelle sera lancé en juin 2022. Les travaux devraient être réalisés à l'automne pour se terminer au printemps 2023. L'appel d'offres pour l'aménagement du gym urbain sera lancé en mai 2023 pour une réalisation à l'automne 2023. Le projet devrait être complété au printemps 2024.

### ➤ Période d'échanges

Plusieurs intervenants se disent heureux des aménagements prévus et de l'utilisation du parc sur une base annuelle. Les questions, commentaires et

réponses sont regroupés par thèmes.

**Sanitaires** - Une toilette annexée au pavillon est accessible à l'année du côté parc. Un organisme mandaté par la Ville s'occupe de la gestion du pavillon. La période d'occupation du pavillon va augmenter avec l'aménagement du parc. Les heures d'ouverture pourront être communiquées plus tard.

**Éclairage** – Question de sécurité, la place centrale de même que la piste cyclable seront éclairées à l'année.

**Activités** – Il n'y a pas pour le moment de piste de ski au style patin prévue avec la piste de ski de fond. La butte de glisse n'est pas affectée par le projet et demeure telle quelle. Une réflexion est en cours concernant l'achalandage excessif de la patinoire. Un accès plus direct à la patinoire en provenance de la passerelle au lieu de contourner le parc en entier pourrait être envisagé, mais cela ne devrait pas se faire en coupant les sentiers de glace. Concernant les conflits avec les véhicules électriques en tout genre qui fréquentent les pistes en été, il faudrait les rapporter à la Ville. Il n'y aura pas de modules de jeux pour les 0-5 ans dans la partie centrale, mais plutôt des zones d'activités. Un suivi sera fait dans les zones de percées visuelles afin qu'elles ne deviennent pas un ramassis de déchets.

**Plantations** – Les pavages sur la place publique ne seront pas perméables comme tels, mais ils seront disposés de façon à diriger le ruissellement vers les plantations. La taille idéale des arbres lors des plantations est de 10 à 15 pieds de hauteur. On vérifie pour quelles raisons une quinzaine de peupliers ont dû être abattus récemment du côté nord de la butte de glisse.

**Liens cyclables** – Le lien cyclo-piéton entre la passerelle de la Tortue et la rue Pointe-aux-Lièvres aura 4 m de large et une ligne centrale départagera les corridors piétonnier et cyclable, respectivement. Un nouveau lien cyclable permettra de relier de ce lien cyclo-piéton à la passerelle de l'autoroute Laurentienne, mais on ignore quand cela sera réalisé. La déminéralisation des liens cyclables n'est pas envisagée pour le moment. Les cyclistes préfèrent l'asphalte à la poussière de pierre.

**Jardins communautaires** – L'idée a dû être abandonnée en raison de l'avis de restriction émis par le ministère de l'Environnement lors de l'aménagement du parc en 2008. Les sols sont contaminés et ont été recouverts d'environ 1 m de remblai. Le jardinage y est proscrit.

**Stationnement** – Présentement, le stationnement sur rue dans l'écoquartier est beaucoup utilisé pour les chantiers privés qui ont cours dans le secteur. La Ville a pour projet de réaménager les trottoirs le long des rues et d'aménager des cases de stationnement, mais aucun nouveau stationnement n'est prévu pour le moment dans le parc lui-même. Un citoyen suggère que la Ville pourrait prévoir du stationnement supplémentaire à même le stationnement de l'immeuble communautaire Toit en réserve.

**Navigation** – La rivière a un long historique d’abus de toutes sortes, mais M. Tremblay, président de la [Société de la rivière Saint-Charles](#), précise que des autorisations sont attendues de la Ville cet été ou à tout le moins l’été prochain pour permettre la location d’embarcations sur cette portion de la rivière. La [rénovation du barrage Samson](#) à l’embouchure de la rivière permettra de gérer le niveau du plan d’eau. La baignade ne sera pas permise dans un horizon actuellement envisageable, mais des activités nautiques impliquant un contact occasionnel avec l’eau pourraient être considérées. La qualité de l’eau s’améliore d’année en année.

M. Campagna remercie les deux représentantes de la Ville pour cette présentation très intéressante du projet de la Pointe-aux-Lièvres.

## **22-05-09 Démarche – renouvellement du plan d’action**

M. Campagna mentionne que le conseil souhaite renouveler son plan d’action à l’automne prochain et tenir une assemblée publique à ce sujet en juin. Il fait lecture d’une proposition en ce sens.

### **RÉSOLUTION CA22-05-38**

***Concernant l’organisation d’un atelier de planification en vue du renouvellement du plan d’action du conseil de quartier de Saint-Roch.***

CONSIDÉRANT QUE le [Plan d’action 2020-2022](#) arrive à terme cette année ;

CONSIDÉRANT les plans d’action antérieurs ainsi que les plans d’action des autres quartiers ;

CONSIDÉRANT la résolution [CA22-02-13](#) concernant l’adoption en première lecture (sur le principe) du plan d’action 2022-2024 du conseil d’administration du conseil de quartier de Saint-Roch, adoptée à l’unanimité lors de l’assemblée du 24 février 2022 ;

CONSIDÉRANT le souci exprimé d’ajouter un volet art, histoire, culture et patrimoine et d’arrimer le plan d’action avec les objectifs de la Stratégie de développement durable 2030 de la Ville et ses plans d’action lorsque pertinent pour le quartier ;

CONSIDÉRANT l’ancre que constitue la [Charte de la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch](#) ;

CONSIDÉRANT la nécessité et la pertinence de consulter les parties prenantes du quartier afin de tenir compte de tous les besoins, de les classer et de les ordonnancer, et de bien cibler ensuite les actions à entreprendre par le conseil de quartier de Saint-Roch en fonction de sa mission, de ses capacités, des priorités et des opportunités d’impact significatif ;

CONSIDÉRANT les moyens à la disposition du conseil de quartier de Saint-

Roch, son budget de fonctionnement, le soutien apporté par le Service de l'interaction citoyenne et l'investissement bénévole des membres de son conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT l'utilité de procéder sans délai à un exercice de consultation des membres du conseil de quartier de Saint-Roch ;

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, APPUYÉ PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch :

PROCÈDE durant l'assemblée ordinaire du 30 juin 2022 à un atelier de consultation et de planification stratégique préalable à la rédaction du plan d'action ;

PLANIFIE la forme et le contenu de cet atelier avec pour finalité la production du Plan d'action 2022-2024 du conseil de quartier de Saint-Roch ;

INVITE les parties prenantes du quartier à participer à cet exercice de sonde des besoins existants dans le quartier ;

PRÉVOIT un volet en présentiel et un volet en ligne à cette consultation ;

OBTIENNE le soutien du Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec aux fins des préparatifs à cet atelier de consultation : diffusion de l'invitation, impression de cartes du quartier sur papier grand format, soutien technique pour le volet en ligne (ex. : carte en ligne du quartier), etc. ;

RÉSERVE un montant de 300 \$ du budget de fonctionnement aux fins des achats requis en vue de la préparation et de l'exécution de l'atelier (papeterie, mignardise, etc.) ;

COMPILE les données ainsi saisies ;

RÉDIGE durant l'été 2022 une première version du Plan d'action 2022-2024 ;

PRÉSENTE aux membres du conseil de quartier de Saint-Roch les données compilées et le projet de Plan d'action 2022-2024 pour information, consultation, concertation et validation lors d'une assemblée ordinaire à la fin de l'été ou au début de l'automne 2022.

Adopté à l'unanimité.

#### **22-05-10 Mention des correspondances et représentations passées**

- 5 avril 2022 : Assemblée publique de la députée de Taschereau et du député de Jean-Lesage sur le tramway
- 8 avril 2022 : Envoi d'une lettre d'appui à Espaces d'initiatives
- 8 avril 2022 : Envoi de la résolution concernant le comité de bon voisinage

- 26 avril 2022 : Table concertation vélo
- 25 mai 2022 : Table mobilité des conseils de quartiers centraux

➤ **Informations du conseiller municipal**

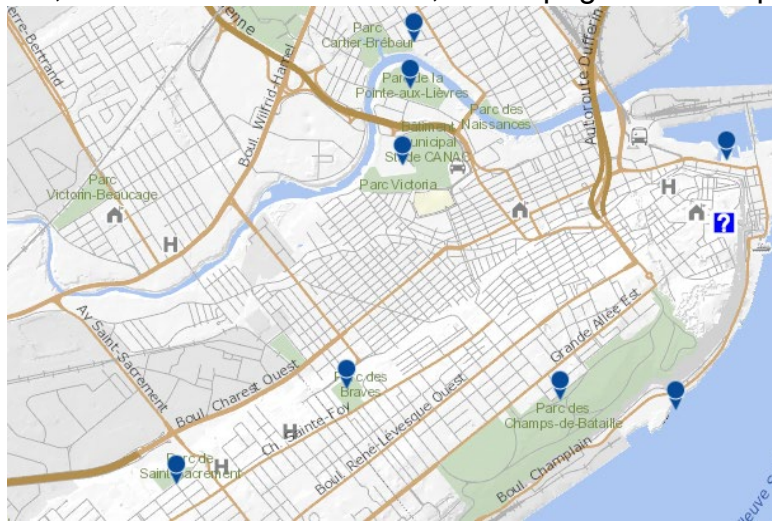
M. Lachance ne pouvant pas être présent ce soir, il a fait parvenir aux membres les points qu’il aurait souhaité présenter. Ces informations seront aussi transmises par courriel à la liste des abonnés du conseil de quartier de Saint-Roch.

**Écocentre mobile** – De retour le 24 septembre 2022 à l’école des Berges, 510, rue du Prince-Édouard

**Bibliothèque Gabrielle Roy** – L’ouverture est reportée à l’été 2023 au lieu du printemps. Le retard de 3 mois est dû à la pandémie et des retards d’approvisionnement.

**Place Jacques-Cartier** – La Société de développement commercial du centre-ville de Québec (SDC Saint-Roch) retirera les modules de bois pour en faire la réparation et l’entretien. Ils seront réinstallés aussitôt l’entretien terminé.

**Parcs conviviaux 2022** – Du 15 mai au 31 octobre, dans les 27 parcs visés, la consommation d’alcool, accompagnée d’un repas, et l’utilisation de



barbecue au gaz seront permises selon certaines conditions. Les citoyens pourront consommer des boissons alcoolisées avec un repas de 16 h à 20 h les jours de semaine et de 11 h à 20 h le week-end.

**Chantier FX-**

**DROLET** – Présentation des photos du projet par M. Leclerc

**Stationnement du Havre Saint-Charles et Jardin Communautaire Saint-Roch** - Après un long travail avec le Bureau de projet, le nombre de cases de stationnements a été réduit pour permettre de préserver deux arbres majestueux sur trois, soit ceux qui sont à proximité du Jardin communautaire. De plus, la quasi-totalité des lots du jardin sera préservée. L’entente est en cours avec le syndicat de copropriété Havre Saint-Charles qui était quand même déçu de voir leur stationnement réduit. La Ville dédommagera le syndicat pour les cases retirées en plus de payer pour tout

le réaménagement. Entre 10 et 16 nouveaux arbres seront plantés le long du nouveau stationnement.

**Derecho** – Le dernier orage a affecté beaucoup de résidents au centre-ville et causé beaucoup de bris d'arbres le long de la rivière Saint-Charles. Les équipes poursuivent le nettoyage et l'évaluation de la sécurité de plusieurs arbres touchés. Il est possible que d'autres arbres soient abattus.

**Entente triennale avec le YMCA** – Depuis l'été 2020, le centre communautaire YMCA - Saint-Roch embauche deux (2) intervenants afin d'assurer une présence dans le secteur du carré Lépine auprès des personnes en situation d'itinérance. Ces intervenants communiquent également avec les commerçants et les résidents pour discuter avec eux et les informer afin de favoriser une cohabitation harmonieuse. La consolidation et la bonification du projet permettront de maintenir les intervenants, 7 jours sur 7, de 7 h à 22 h. De plus, pour la période de mai à septembre, des étudiants dans des domaines d'études connexes seront embauchés. Une subvention triennale de la Ville permettra de soutenir le salaire des ressources affectées au projet ainsi que la coordination et la gestion du projet (234 470 \$ annuellement pendant 3 ans. L'entente doit être entérinée par le conseil municipal le 6 juin prochain.

## **22-05-11 Questions et commentaires du public**

**Qualité de l'air** – Les quartiers de Lairet et de Limoilou ont déployé 70 appareils pour analyser la qualité de l'air dans leurs secteurs.

M<sup>me</sup> Lavoie ajoute que le projet [Limoil'air](#) dont il est question est réalisé en collaboration avec le groupe [Revolv'air](#). M. Ng-Adam a présenté au conseil, en [janvier 2022](#), un projet similaire du [Laboratoire citoyen](#) visant à disposer des appareils dans Saint-Roch et dans d'autres quartiers de la Ville. Il serait pertinent de faire un suivi sur le sujet à une prochaine assemblée et d'inclure la mesure de qualité de l'air dans le plan d'action. Plusieurs organismes comme Engrenage ont fait des portraits sur la qualité de l'air dans le quartier de Saint-Roch. Il serait intéressant d'en tenir compte.

**Groupe de travail Saint-Roch sud-est** – Un citoyen félicite le nouveau conseil d'administration et demande comment il entend constituer le groupe de travail pour qu'il soit vraiment représentatif de la population citoyenne et pas seulement des organismes.

M. Campagna mentionne que le conseil de quartier est un organisme non partisan qui représente autant la population résidente que les commerçants, organismes et institutions du quartier.

Le groupe de travail devrait être constitué à très court terme et se réunir avant l'assemblée du 30 juin pour définir les termes de référence. Ce groupe sera sous contrôle citoyen et devra rendre des comptes à chaque assemblée ordinaire du conseil d'administration.

À titre de président du groupe de travail et fort de son expérience auprès du

comité de bon voisinage, M. Campagna est chargé de la composition initiale du groupe, sur invitation. Le groupe pourrait s'ouvrir ensuite aux organismes et autres personnes intéressées, mais la composition précise reste à déterminer. L'objectif dans un premier temps sera de rétablir le pouvoir citoyen et, de là, tenter de rétablir un lien de confiance avec les institutions, afin de travailler productivement vers des solutions réelles.

**25<sup>e</sup> anniversaire** – M<sup>me</sup> Lavoie mentionne que l'événement sera souligné le 19 juin prochain lors de la clôture du Printemps Saint-Roch par la Société historique de Québec. Il y aura un temps de parole pour les anciens présidents et présidentes du conseil de quartier ainsi qu'un gâteau d'anniversaire à partager.

**Assemblée en mode hybride** – On rapporte un manque de synchronisation entre les explications exprimées de vive voix et l'image présentée à l'écran. Autrement, le mode hybride fonctionne très bien.

#### **22-05-12 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 20. La prochaine assemblée ordinaire du conseil est prévue pour le jeudi 30 juin 2022.